



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	30	14	5

SEANCE du vendredi 17 mai 2019

OBJET : 16-9 - RUE D'ALGER
- OPERATION « LA BAYADERE »
- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
FONCIERE POUR LA CONSTRUCTION
NEUVE DE 16 LOGEMENTS -
CONVENTION AVEC SOPHIA ANTIPOLIS
HABITAT - AUTORISATION DE
SIGNATURE

Le vendredi 17 mai 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 10/05/19, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Tanguy CORNEC, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Serge AMAR à M. Yves DAHAN
M. Eric DUPLAY à M. Patrice COLOMB
Mme Marina LONVIS à Mme Angèle MURATORI
M. André-Luc SEITHER à M. Jacques GENTE
Mme Khéra BADAOUI à Mme Vanessa LELLOUCHE
Mme Martine SAVALLI à M. Jean LEONETTI
Mme Jacqueline BOUFFIER à Mme Jacqueline DOR
M. Gérard LACOSTE à Mme Nathalie DEPETRIS
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP à M. Eric PAUGET
M. Matthieu GILLI à M. Patrick DULBECCO
Mme Alexia MISSANA à M. Audouin RAMBAUD
Mme Agnès GAILLOT à Mme Marguerite BLAZY
M. Lionel TIVOLI à M. Tanguy CORNEC

Absents : M. Michel GASTALDI, M. Mickael URBANI, Mme Marine VALLEE, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

169149

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 24 MAI 2019

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 27 MAI 2019

Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale,



S. MIGLIORE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme LELLOUCHE Vanessa, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

16-9 - RUE D'ALGER - OPERATION « LA BAYADERE » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIERE POUR LA CONSTRUCTION NEUVE DE 16 LOGEMENTS - CONVENTION AVEC SOPHIA ANTIPOLIS HABITAT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

La Société Sophia Antipolis Habitat (SAH) conduit une opération intitulée « La Bayadère » et située au 4 bis, rue d'Alger en vue de réaliser une construction neuve de 16 logements et 9 places de stationnements. Le permis de construire a été obtenu le 5 février 2019.

I- PRESENTATION DU PROGRAMME :

Description du projet immobilier

La construction « La Bayadère » comporte 16 logements ainsi que 9 places de stationnements en R+4 avec attique. Les 16 logements proposés comprennent 11 logements PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et 5 logements PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).

La Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis a accordé le 26/11/2018 un agrément et une subvention de l'Etat de 49.000,00 € pour cette opération. La livraison de ces logements est prévue au 4^{ème} trimestre 2020.

Profil Environnemental du programme

Le niveau de performance énergétique du bâtiment visera la démarche Bâtiments Durables Méditerranéens (BDM) Niveau Bronze et d'une labellisation prestaterre BEE+.

Description du programme

Le programme porte sur la construction d'un immeuble collectif, comprenant 16 logements d'une surface habitable totale SHAB de 882 m², se répartissant en :

- 11 T2 d'une surface moyenne d'environ 50 m² ;
- 5 T3 d'une surface moyenne d'environ 67 m² ;

II - FINANCEMENT DU PROGRAMME

Prix de revient prévisionnel

Le coût global de l'opération est évalué à 2.572.141,60 euros se décomposant ainsi :

DEPENSES	TOTAL	Répartition
Charges foncières	726 379,50 €	28,24 %
Honoraires	243 066,40 €	9,45 %
Travaux	1 602 695,70 €	62,31 %
TOTAL TTC	2 572 141,60 €	100 %

Financement de l'opération

Un plan de financement a été arrêté comme suit, qui trouve son équilibre dans la mesure où la Commune accordera une subvention de 320.000 € à ce programme :

RECETTES	TOTAL	Répartition
Subvention ETAT	49 000,00 €	1,91 %
Subvention CASA	118 400,00 €	4,60 %
Ville d'Antibes	320 000,00 €	12,44 %
CRET	48 000,00 €	1,87 %
Prêt PEEC	240 000,00 €	9,33 %

16-9 - RUE D'ALGER - OPERATION « LA BAYADERE » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIERE POUR LA CONSTRUCTION NEUVE DE 16 LOGEMENTS - CONVENTION AVEC SOPHIA ANTIPOLIS HABITAT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Prêt foncier 50 ans (CDC)	575 180,00 €	22,36 %
Prêt travaux 40 ans (CDC)	981 561,60 €	38,16 %
Fonds propres	240 000,00 €	9,33 %
TOTAL TTC	2 572 141,60 €	100 %

Il est précisé que cette somme sera déductible du prélèvement effectué au titre de l'article L.302-7 du Code de la Construction et de l'Habitation. Cette déduction interviendra au titre de l'année qui suit la prise en compte de cette opération dans l'inventaire du parc social effectué au titre de l'article 55 de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains).

Cette subvention sera versée selon les modalités suivantes :

- un acompte de 30 % sur présentation de l'ordre de service ordonnant l'exécution des travaux, soit 96.000,00 €, sur l'exercice 2019 ;
- un acompte de 40 % sur présentation de la situation attestant de l'achèvement des travaux « hors d'eau et hors d'air », soit 128.000 €, sur l'exercice 2020 ;
- le solde, correspondant aux 30 % restants, sur présentation du plan de financement définitif de l'opération et du décompte général définitif ou récapitulatif de l'ensemble des appels de fonds, soit 96.000 €, sur l'exercice 2020.

Les droits de réservation :

En contrepartie de cette subvention, la Commune se voit proposer la réservation de deux logements dont l'attribution sera gérée par la CASA.

Les modalités afférentes à la réservation des logements susvisés ainsi que celles concernant le versement de la subvention font l'objet d'une convention jointe à la présente délibération.

OUÏ CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

➤ **À la majorité par 42 voix POUR sur 44 (2 CONTRE : M. CORNEC, M. TIVOLI),**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec SOPHIA ANTIPOLIS HABITAT portant sur la réservation de 2 logements de type T2 et/ou T3 dans l'opération « *La Bayadère* », située au 4 bis, rue d'Alger à Antibes, en contrepartie d'une subvention foncière ;

16-9 - RUE D'ALGER - OPERATION « LA BAYADERE » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIERE POUR LA CONSTRUCTION NEUVE DE 16 LOGEMENTS - CONVENTION AVEC SOPHIA ANTIPOLIS HABITAT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

- **ATTRIBUE** une subvention foncière au profit de SOPHIA ANTIPOLIS HABITAT d'un montant de 320.000 € dont les crédits seront inscrits :


- sur le budget 2019 pour la somme de 96.000,00 € ;
- sur le budget 2020, pour la somme de 224.000,00 €.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

RDCM N.1691/19 - RUE D'ALGER - OPERATION ' LA BAYADERE ' - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIERE POUR LA CONSTRUCTION NEUVE DE 16 LOGEMENTS - CONVENTION AVEC SOPHIA ANTIPOLIS HABITAT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Date de transmission de l'acte : 28/05/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 28/05/2019

Numéro de l'acte : lmc1730041 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20190517-lmc1730041-DE

Date de décision : 17/05/2019

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions